

AXE 2 – Fiche-action 2.2 : Équipement scénographique

Axe 2 : PÔLE CULTUREL DE LA CITÉ INTERNATIONALE DE LA GASTRONOMIE ET DU VIN				
Fiche action 2.2		Équipement scénographique		
Diagnostic – constat				
Nécessité de proposer des médiations attrayantes pour favoriser le développement du pôle culturel.				
Descriptif de l'action				
Équipement de supports scénographiques interactifs : le visiteur sera invité à découvrir une gamme d'espaces / situations ludiques, mises en scènes à des fins pédagogiques.				
Leur conception et leur réalisation seront confiées à une agence spécialisée.				
Cet équipement scénographique, grâce au financement du CRSD, sera le cœur culturel de la Cité.				
Objectif – résultat attendu				
Augmentation de la fréquentation globale de la CIGV				
Maître d'ouvrage				
Association de la cité de la gastronomie et du vin				
Partenaires				
-				
Début de l'opération				
Janvier 2018				
Délai de réalisation				
Fin de l'opération prévue en Décembre 2019.				
Coût de l'action				
Principaux postes de dépenses	Montant en €	Ressources	Montant en €	%
Équipement scénographique	3 500 000 €	État / FRED	1 750 000 €	50 %
		Ville de Dijon	1 750 000 €	50 %
TOTAL	3 500 000 €	TOTAL	3 500 000 €	100 %
Critères d'évaluation – effets attendus – indicateurs				
Création d'emplois liés au pôle culturel				

AXE 2 – Fiche-action 2.3 : Aménagements de l'esplanade publique du pôle culturel

Axe 2 : PÔLE CULTUREL DE LA CITÉ INTERNATIONALE DE LA GASTRONOMIE ET DU VIN				
Fiche action 2.3		Réalisation d'une esplanade publique du pôle culturel et des espaces publics attenants		
Diagnostic – constat				
Nécessité de mettre en valeur le pôle culturel par des travaux d'aménagement de l'esplanade, et de renforcer son lien avec la ville et la route des Grands Crus.				
Descriptif de l'action				
La voirie et les réseaux actuels de l'hôpital, devenus inadaptés, devront être détruits. Des espaces publics constitués par l'esplanade faisant face au pôle culturel et ceux attenants dédiés aux mobilités douces seront aménagés Une cession à titre onéreux de ces voies et espaces communs interviendra ensuite tel que prévu par la convention de transfert signée le 15 avril 2016 entre Eiffage et le Grand Dijon (article 10)				
Objectif – résultat attendu				
Mise en valeur du site du pôle culturel et amélioration de l'espace public.				
Maître d'ouvrage				
Dijon Métropole				
Partenaires				
-				
Début de l'opération				
Janvier 2017				
Délai de réalisation				
Fin prévue en décembre 2018.				
Coût de l'action				
Principaux postes de dépenses	Montant en €	Ressources	Montant en €	%
Aménagements de l'esplanade	4 500 000 €	État / FNADT CPER VT	1 800 000 €	40 %
		Grand Dijon	2 700 000 €	60 %
TOTAL	4 500 000 €	TOTAL	4 500 000 €	100 %
Critères d'évaluation – effets attendus – indicateurs				
Création d'emplois liés au pôle culturel				